

## AVIS PUBLIC

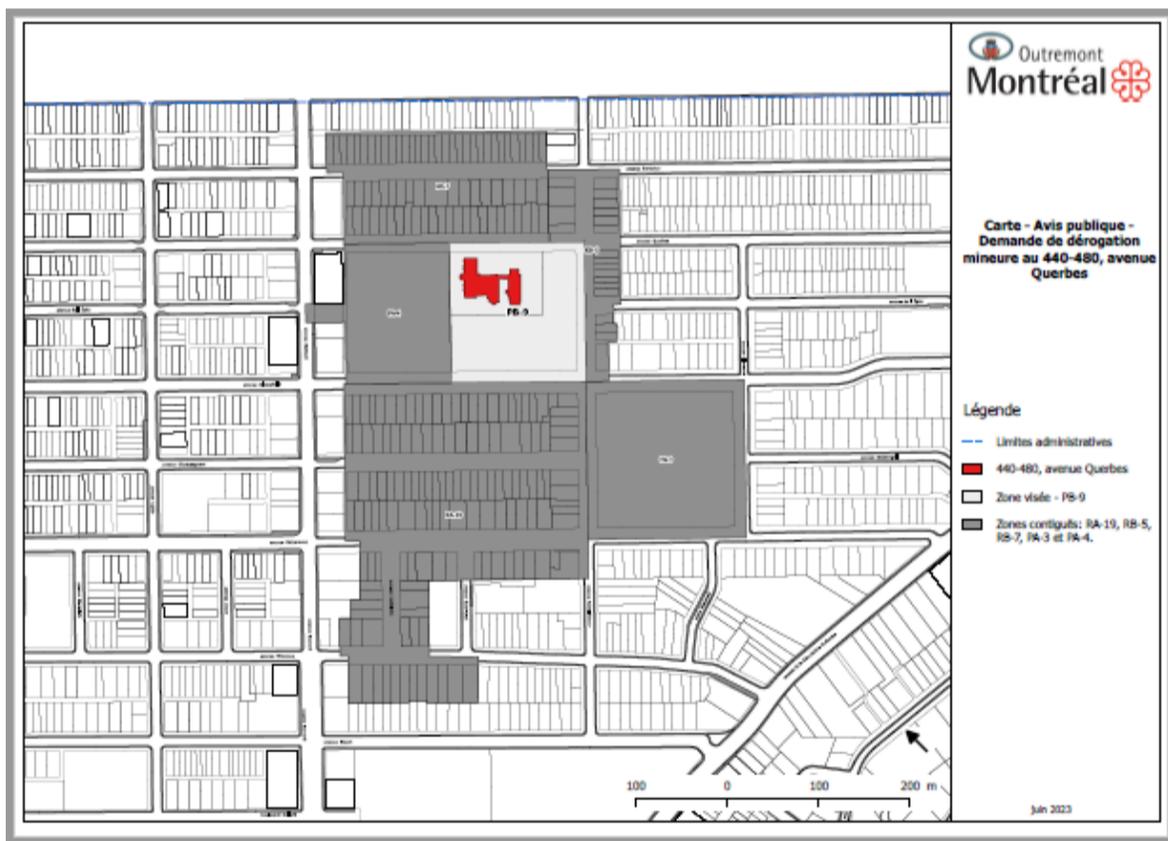
### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1° **QUE** l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division de l'urbanisme de la Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, visant l'immeuble situé au **440-480, avenue Querbes** et portant sur l'objet suivant :

- La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'appareils mécaniques visibles à partir d'une voie publique, dérogeant ainsi à l'article 7.6.3 du *Règlement de zonage* (1177).

L'immeuble est situé dans la zone PB-9 du *Règlement de zonage* (1177) et les zones contiguës sont les suivantes : RA-19, RB-5, RB-7, PA-3 et PA-4.



2° **QUE** le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le mardi, 8 août 2023** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3° **QU'À** l'occasion de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4° **QUE** dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'implantation d'appareils mécaniques visibles à partir d'une voie publique au 440-480, avenue Querbes, sera réputé conformes aux dispositions du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement d'Outremont.



Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif au 438 826-2178.

Montréal, le 20 juillet 2023

La Secrétaire d'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate